

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1685**

commune (s) :

objet : Epreuves préalables à la réception des ouvrages d'assainissement et des canalisations d'eau potable -
Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1685**

objet : Epreuves préalables à la réception des ouvrages d'assainissement et des canalisations d'eau potable - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés
service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les marchés en cours pour les épreuves préalables à la réception des ouvrages d'assainissement et d'eau potable arrivent à terme le 31 décembre 2010.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des marchés de prestations d'épreuves préalables à la réception des ouvrages d'assainissement et des canalisations d'eau potable, comprenant :

- des épreuves d'étanchéité des conduites circulaires d'assainissement de diamètre 150 à 1000 millimètre,
- des inspections télévisuelles des conduites d'assainissement non visitables et des inspections photographiques des ouvrages d'assainissement visitables,
- des essais de compactage des remblais de tranchées d'assainissement et d'eau potable.

Les prestations feraient l'objet des 3 lots suivants qui seraient attribués séparément à une entreprise seule ou à groupement solidaire :

- lot n° 1 : épreuves préalables à la réception des ouvrages d'assainissement - rive droite du Rhône,
- lot n° 2 : épreuves préalables à la réception des ouvrages d'assainissement - rive gauche du Rhône,
- lot n° 3 : essais de compactage sur chantiers d'eau potable, sur tout le territoire de la Communauté urbaine.

Le montant maximum global des prestations, tous lots confondus, est estimé à 1 920 000 € HT sur quatre années.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse trois fois une année.

Le lot n° 1 comporterait un engagement de commande annuel de 40 000 € HT minimum et de 120 000 € HT maximum.

Le lot n° 2 comporterait un engagement de commande annuel de 100 000 € HT minimum et de 300 000 € HT maximum.

Le lot n° 3 comporterait un engagement de commande annuel de 20 000 € HT minimum et de 60 000 € HT maximum ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure en vue de l'attribution des prestations d'épreuves préalables à la réception des ouvrages d'assainissement et des canalisations d'eau potable,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - **Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - **Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - **Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : épreuves préalables à la réception des ouvrages d'assainissement rive droite du Rhône pour un montant minimum annuel de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC, et un montant maximum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC,

- lot n° 2 : épreuves préalables à la réception des ouvrages d'assainissement rive gauche du Rhône pour un montant minimum annuel de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC, et un montant maximum de 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC,

- lot n° 3 : essais de contrôle de compactage sur chantiers d'eau potable pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC, et un montant maximum de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC.

5° - **Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire chaque année au budget annexe de l'assainissement et au budget annexe des eaux - exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 - fonctions 111 et 222, sur diverses imputations.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.